



Editorial

Une journée avec Ambulance Roland Sàrl



A la fin du printemps passé, une échéance importante se dessinait pour notre mandataire en termes de transports préhospitaliers d'urgence – Ambulance Roland Sàrl. En effet, les compagnies d'ambulances doivent être certifiées par l'IAS (inter association de sauvetage) qui est l'organisation faîtière suisse des services de sauvetage médicaux. Cette certification intervient une première fois et doit être reconfirmée régulièrement.

Ambulance Roland Sàrl a obtenu sa première certification en mars 2014. Donc 2018 est donc l'année de passage de la recertification, ce qui fut réalisé le 18 mai. Cette épreuve a confirmé la certification initiale, avec mention et félicitations du jury, ce qui représente une très belle performance pour notre compagnie locale.

Dans une ambiance studieuse et concentrée de préparation d'examen, j'ai eu le plaisir et la joie de partager le quotidien des ambulanciers, la veille de cette journée cruciale pour notre mandataire et pour la Commune de Val-de-Ruz. Si, du point de vue stratégique et théorique, la maîtrise du sujet est acquise, découvrir sur le terrain cette prestation déléguée par la Commune à un mandataire était une première.

En accompagnant trois équipages lors de cette journée, j'ai pu apprécier des personnes très qualifiées dans leur quotidien professionnel. Toutefois, au-delà des gestes professionnels exécutés avec maîtrise, sang-froid et compétences, ce qui m'a impressionné, c'est l'aspect relationnel, humain et empathique des ambulanciers, dans le contexte du lien qui est établi avec la personne en situation d'urgence sanitaire.

J'ai pu constater aussi quelquefois la détresse sociale des personnes secourues à laquelle sont confrontés les professionnels du transport préhospitalier d'urgence. En ce sens, ce sont des acteurs et des observateurs privilégiés d'une société individualiste qui se déshumanise.

Alors MERCI à celles et à ceux qui se dévouent avec générosité et abnégation et apportent une dimension humaine à des situations d'urgence sanitaire qui peuvent nous toucher à tout moment. Un grand BRAVO à Ambulance Roland Sàrl pour la brillante confirmation de la certification IAS obtenue en juillet 2018. C'est une chance pour Val-de-Ruz et pour le canton de pouvoir compter sur un tel partenaire que les experts, lors du rendu de l'examen, ont qualifié de référence et d'exemple pour toute la Romandie!

François Cuhe, conseiller communal



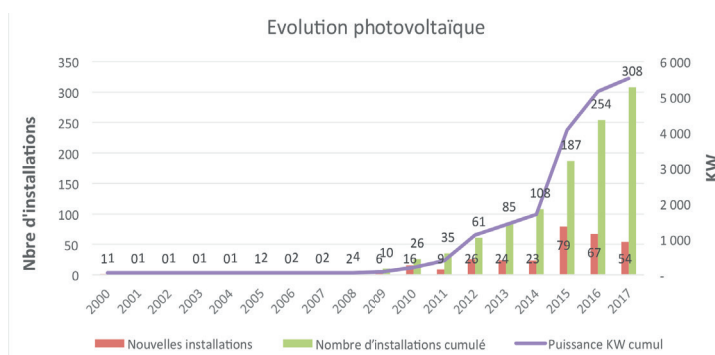
Photovoltaïque

Ces 10 dernières années, un fort engouement pour l'énergie photovoltaïque a pu être constaté dans notre commune, ce qui est réjouissant. En effet, en 2008, Val-de-Ruz comptait quatre installations pour une puissance totale de 57 kW alors qu'à fin 2017 il y en avait 308 pour une puissance totale de 5'521 kW.

Le projet européen «Solution» et une promotion des EWZ ont véritablement initié ce mouvement, car la puissance installée a passé de 208 kW début 2011 à 1'703 kW fin 2014. Le prix des panneaux en baisse ainsi qu'une rétribution unique pour des installations jusqu'à 30 kW ont également été favorables au développement de cette énergie renouvelable.

L'exercice 2015 a été une année record avec 79 installations d'une puissance totale de 2'372 kW.

La Commune a réalisé deux installations sur les bâtiments de La Fontenelle à Cernier et à la STEP d'Engollon. Ces dernières, de 30 kW chacune, ont été mises en service respectivement en 2017 et 2018.



La production totale en 2017 s'est élevée à 5,5 millions de kWh, soit la consommation de 1'200 ménages environ, sur les 7'300 que compte la Commune.

L'autoconsommation de l'énergie est la plus grande source d'économie. En effet, la rémunération du courant réinjecté dans le réseau est bien inférieure au prix d'achat. Il convient donc d'utiliser l'énergie quand elle est produite, notamment en planifiant les lessives ou gros travaux ménagers, en installant un chauffe-eau pompe à chaleur ou en chargeant un véhicule électrique.

Depuis 2018, il est enfin possible de créer une communauté d'autoconsommateurs, dans un immeuble locatif ou entre immeubles voisins. La seule restriction est que les parcelles doivent être contiguës. De ce fait, une personne n'ayant pas la possibilité de poser une installation sur le toit de son immeuble peut participer à une installation chez son voisin et bénéficier ainsi d'une énergie verte.

Finalement, la rétribution unique est devenue la règle cette année, le seuil à 30 kW a été supprimé et toutes les installations peuvent désormais en bénéficier.

L'administration de l'énergie renseigne volontiers au 032 886 56 80 ou à energie.val-de-ruz@ne.ch.



STEP d'Engollon

Invitation à la population

La Fondation Espace, en présence de représentants de l'Etat et de la Commune de Val-de-Ruz, présentera la prochaine affectation du Foyer Vert-Bois, le **mercredi 3 octobre 2018 de 19h30 à 21h00**, à la salle de spectacle de Fontainemelon.



Ramassage des déchets verts

La qualité des biodéchets collectés par nos différents prestataires lors du ramassage porte-à-porte est trop souvent souillée par des matériaux qui ne sont pas biodégradables, ce qui entraîne des coûts plus élevés, car les déchets doivent être triés manuellement. Malheureusement, dans certains cas, l'incinération reste la seule solution.

Nos prestataires ont été sensibilisés à ce problème et laisseront dorénavant sur place les déchets non conformes.

Ci-dessous, les règles à suivre:

- les déchets doivent être mis dans des conteneurs verts de minimum 120 litres sur roues ou des petits seaux pour les déchets végétaux de cuisine;
- les déchets en vrac ne seront pas collectés;
- les sacs plastiques et les corbeilles sont interdits;
- les ballots de branches doivent être attachés, avoir un diamètre maximum de 60cm, une longueur d'un mètre et un poids n'excédant pas 20kg;
- la quantité maximale de déchets verts par ménage et par semaine est limitée à 500 litres;
- aucun corps étranger n'est accepté – plastiques, cailloux, clous, etc.

Les grandes quantités de gazon ou de branchages doivent être déposées à La Compostière. Cette prestation est gratuite pour les ménages de la Commune. Enfin, les conteneurs à déchets verts peuvent être déposés la veille du ramassage en bordure de route, mais ils doivent ensuite être repris par leur propriétaire le jour même. En aucun cas, il n'est autorisé de les laisser sur le domaine public plus longtemps.

Offres d'emploi

La Commune de Val-de-Ruz recherche un

- concierge d'immeubles (H/F), à un taux d'activité de 80% dès le 1^{er} octobre 2018 ou à convenir;
- apprenti forestier-bûcheron (H/F) pour la rentrée 2019/2020. Des stages sont prévus à l'automne 2018.

Consultez le site internet communal pour plus de détails et n'hésitez pas à transmettre votre dossier complet de candidature, avec lettre de motivation, curriculum vitae, diplômes, références et certificats à l'administration des ressources humaines par courrier électronique à rh.val-de-ruz@ne.ch.



Soirée cinéma à la salle de spectacle de Fontainemelon le **mardi 2 octobre 2018 à 20h00** avec la projection du film «Bolivie – Les racines de la Terre-Mère», en présence de Catherine Lacroix-Pelletier, réalisatrice, et François-Xavier Pelletier, auteur.

Vente des billets à l'entrée de la salle le jour de la représentation.

Offre spéciale destinée aux habitants de la Commune de Val-de-Ruz:

- 10 entrées gratuites (maximum 2 par personne par saison) à réserver auprès de l'administration sports-loisirs-culture au 032 886 56 33 ou à loisirs.val-de-ruz@ne.ch.

Plus d'informations sur le site internet communal.